

Réunion de Conseil communautaire du 04/11/2011 à 19H45

Salle des Fêtes de Germigny-sous-Coulombs

Compte-rendu

Étaient présents :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, MARY BICHBICH, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PATRICK CHEVRIER, NELLY CLARTE, FRANÇOIS COSSUT, JEAN-LUC DECHAMP, CHRISTOPHE DELANGE, OLIVIER DENEUFBOURG, GILLES DUROUCHOUX, ALINE DUWER, MARINA DUWER, PIERRE EELBODE, FRANCIS ELU, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, BRUNO GAUTIER, MICHELE GLOAGUEN, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, ACHILLE HOURDE, CHRISTINE JAVERI, BERNARD LAQUAY, ISABELLE LE NEEL-FAOUCHER, FREDERIC LEBON, PATRICK LEBRUN, LAURENCE LEROUX, DENIS MAHOUDEAU, ROLAND MAUCHE, DAMIEN MAURICE, CLAIRE MIGEOT, FRANCOIS MIGEOT, DANIEL NICOLAS, YVES PARIGI, HERVE PERCHET, ROBERT PICAUD, BRUNO PRZYBYL, JEAN-CLAUDE RANZONI, JACQUES ROUSSEAU, ANNAMARIA SCANCAR, ROMAIN SEVILLANO, FRANCINE THIERY, CHRISTIAN TRONCHE, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS et DENIS WALLE.

Absents et ayant donné pouvoir :

PHILIPPE COVOLATO à JOSIANE CALDERONI, DOMINIQUE DUCHESNE à DANIEL NICOLAS, PASCALE ETRONNIER à CHRISTOPHE DELANGE, JEROME GARNIER à CATHERINE GARNIER, CLAUDE GAUDIN à VINCENT CARRE, FRANCOISE KRAMCZYK à YVES PARIGI, ISABELLE KRAUSCH à FRANÇOIS COSSUT, JEAN-PIERRE LABOURDETTE à FRANCIS ELU et GUY MICHAUX à JEAN-CLAUDE RANZONI.

Absents :

EMMANUEL BOUBEKEUR, JEAN-CLAUDE LEGRAND, CELINE LIMOSIN, JOSEPH RATANE, ANGELIQUE SAVIN et LAURENCE WAGNER.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, P. COURTIER, A. LAFFORGUE et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 44 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. LECOMTE souhaite la bienvenue dans sa commune au Conseil communautaire et aux personnes représentant l'Imprimerie Didier Mary.

M. FOUCHAULT remercie M. LECOMTE et souligne que la commune de Germigny-sous-Coulombs a su prendre des risques, il y a des années, en accueillant des stockages de gaz, et qu'elle ne peut que s'en satisfaire aujourd'hui. Il salue cette prise de risque, d'autant plus importante pour une petite commune.

Il salue ensuite les salariés et ex-salariés de l'imprimerie Didier Mary, présents ce jour. Puis il invite, avant le début de la séance, M. BIENVENUE, représentant des salariés auprès du Tribunal de Commerce, désigné par le C.E., à s'exprimer, dans la mesure où il a suivi la procédure.

M. BIENVENUE remercie les délégués communautaires et indique que les représentants de l'Imprimerie souhaitent assister à la séance en raison du projet d'achat de la Pyramide par la Communauté de communes. Il souligne que le Comité d'Entreprise a sollicité la Communauté de communes à maintes reprises dans le cadre du plan de redressement puis de la reprise de l'Imprimerie, notamment concernant le rachat de la Pyramide. Il indique cependant que cette démarche, dans les conditions actuelles, ne semble pas pertinente et rappelle qu'une lettre ouverte a été adressée à tous les habitants du Canton pour les informer.

M. ELU remarque qu'en effet il y a de grandes incertitudes quant à l'usage qui sera fait du produit de la vente de la Pyramide par le liquidateur et qu'il est difficile de prendre une décision sans en savoir plus.

M. FOUCHAULT rappelle que la séance n'est pas ouverte et invite M. ELU à participer au débat dans le cadre de l'ordre du jour.

Il invite alors P. COURTIER à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

M. FOUCHAULT fait part de deux remarques qui lui sont parvenues. M. SEVILLANO a relevé une erreur dans la retranscription des pouvoirs, en page 7. Il fallait ainsi lire :

« Construction d'un équipement d'athlétisme à Ocquerre : autorisation donnée au Président de signer les avenants suivants »

Avenant n°1 au marché avec l'entreprise attributaire du Lot 1 - *Terrassement VRD*

(...)

***Vote favorable du Conseil à la majorité des votes exprimés,
M. TRONCHE ayant voté contre,
Mme ETRONNIER (dont M. GAUDIN a le pouvoir), MM. DELANGE, ELU (dont M. LABOURDETTE
GAUDIN a le pouvoir), GAUDIN et LABOURDETTE s'étant abstenus.***

Avenant n°1 au marché avec l'entreprise attributaire du Lot 2 - *Stade d'athlétisme et terrain central.*

(...)

***Vote favorable du Conseil à la majorité des votes exprimés,
M. TRONCHE ayant voté contre,
Mme ETRONNIER (dont M. GAUDIN a le pouvoir), MM. DELANGE, ELU (dont M. LABOURDETTE
GAUDIN a le pouvoir), GAUDIN et LABOURDETTE s'étant abstenus.***

● **Acquisition du terrain d'assiette de la future S.T.E.P. de Congis-Isles : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette acquisition (rapportant la délibération référencée 2010-05/05)**

(...)

***Vote favorable du Conseil à la majorité des votes exprimés,
Mme ETRONNIER (dont M. GAUDIN a le pouvoir), MM. DELANGE, ELU (dont M. LABOURDETTE
GAUDIN a le pouvoir), GAUDIN et LABOURDETTE s'étant abstenus. »***

M. FOUCHAULT indique ensuite que, concernant l'action du Pays de l'Ourcq en matière de transport scolaire, M. GARNIER souhaite préciser le sens de son intervention :

« (...) j'ai demandé que le transport de tous les collégiens du canton (notamment ceux de Meaux) bénéficient de la même aide en vertu du principe d'égalité. Votre réponse (...) ne m'a pas satisfaite, si la solution trouvée est de ne plus subventionner les transports vers La Ferté-sous-Jouarre l'année prochaine cela sera anormal et décevant. »

M. FOUCHAULT invite ensuite les délégués à formuler d'éventuelles autres remarques sur ce compte-rendu.

En l'absence d'autres remarques, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 30 septembre dernier, compte tenu des remarques de MM. GARNIER et SEVILLANO.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. FOUCHAULT excuse M. MICHAUX, actuellement souffrant, à qui il souhaite un prompt rétablissement. Puis il excuse Mme HENRY. Il propose d'élire M. MAUCHE comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés depuis la dernière réunion de Conseil dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

COCONTRACTANT	OBJET	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
IDESIGN	MARCHE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA HALTE-GARDERIE – LOT 5 : MENUISERIES EXTERIEURES	5 372,00 €	07/10/11
MENUISERIE BESNARD	MARCHE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA HALTE-GARDERIE – LOT 1 : MENUISERIES INTERIEURES	13 928,18 €	17/10/11
MDS AUDIO	MARCHÉ SUBSÉQUENT N°6 SUR ACCORD-CADRE PRESTATIONS SCÉNIQUES AUXILIAIRES AUX ACTIVITÉS DE SPECTACLE – LOT 1 : SON ET LUMIÈRE – POSTE 2 : PHASE OPERATIONNELLE – SPECTACLE DU 21/10/2011 "LA NOCE"	1 478,70 €	20/10/11
PLASTIC OMNIUM	BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES DECHETS – LOT 1 : FOURNITURE DE BACS DE COLLECTE	5 810,40 €	20/10/11
BEAUVAIS DIFFUSION	BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	3 525,00 €	20/10/11
DALKIA	COMMANDE REPLACEMENT D'UN MITIGEUR THERMOSTATIQUE A LA PISCINE COMMUNAUTAIRE	2 011,32 €	24/10/11
COMPAGNIE Ô	CONTRAT DE CESSION DE SPECTACLE SPECTACLE «9 RUE DE LA RENAISSANCE» DES 21 ET 22 NOVEMBRE 2011	2 040,00 €	26/10/11
MANUREGION	MARCHE MAINTENANCE DES RIDEAUX METALLIQUES ET DU PORTAIL AUTOMATIQUE DE L'HOTEL D'ENTREPRISES (1 AN)	1 436,90 €	04/11/11

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil l'examen de l'ordre du jour.

Institution

M. FOUCHAULT propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour compte tenu de l'élection récente de Claire MIGEOT comme nouveau délégué communautaire de la Commune de Mary-sur-Marne, suite à la démission de Gérard REMACHA.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Installation du Conseil compte tenu de l'élection d'un nouveau délégué**

M. FOUCHAULT invite le Conseil à approuver cette installation.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Désignation des membres des Commissions permanentes : modification**

Compte tenu du souhait de Melle MIGEOT d'intégrer la Commission Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée, M. FOUCHAULT propose de compléter la liste de cette Commission.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Développement économique et Emploi

M. FOUCHAULT donne la parole à M. EELBODE qui présente les points à l'ordre du jour.

- **Site de l'imprimerie de Mary-sur-Marne**

- **Acquisition de l'immeuble Pyramide : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette acquisition et de solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs**
- **Acquisition d'une parcelle : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette acquisition et de solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs**

M. EELBODE salue la présence des salariés et ex-salariés de l'imprimerie Didier Mary.

M. EELBODE retrace l'historique du projet de rachat de la Pyramide.

Il rappelle que cette acquisition a d'abord été envisagée dans le cadre du plan de redressement de Circle Printers, afin de consolider un plan de redressement. Le plan n'ayant pas abouti, cette offre est devenue caduque.

Puis, suite à la mise en cession de l'entreprise, deux offres (sur les trois dossiers initialement intéressés) ont été examinées par le mandataire judiciaire. L'offre de Sego prévoyait de conserver 225 employés, celle de H2D, 247. Mais toutes les deux présentaient une insuffisance financière, notamment concernant l'immobilier. C'est pourquoi le Tribunal a sollicité la Communauté de communes, afin de savoir si celle-ci envisageait toujours un rachat de la Pyramide. Le Conseil communautaire, soucieux d'éviter le rejet des candidats à la reprise et la fermeture du site, a alors autorisé le 30 septembre le Président à négocier cette acquisition.

M. EELBODE précise que cet achat était conditionné à ce qu'il y ait effectivement reprise, ce qui est le cas aujourd'hui. Il indique que, si la Communauté de communes étudie actuellement les utilisations potentielles de ce site, en collaboration avec la Région et le Département, elle n'avait pas particulièrement besoin de ce bien et qu'il s'agit avant tout d'une démarche en faveur de la vie économique du Canton : l'objectif était de conforter l'offre des repreneurs.

M. EELBODE tient alors à préciser que la Communauté de communes ne peut en aucun cas conditionner son achat au fait que le produit soit destiné au plan social, car cela est illégal. Il ajoute qu'il comprend la colère légitime des salariés licenciés aujourd'hui, qui ont contribué au financement des autres P.S.E. du groupe Circle Printers, mais qu'il est impossible pour une collectivité d'intervenir sur la ventilation de ces sommes à l'intérieur du groupe.

M. EELBODE donne la parole à M. COUZIC, délégué syndical, qui demande à s'exprimer. M. COUZIC indique que les salariés regrettent que cette somme, investie par la Communauté de communes, ne reste pas dans le Canton et n'aille même pas au repreneur. Il indique que les personnes licenciées refuseront la petite prime qui leur est proposée dans ces conditions et qu'ils ne souhaitent pas que la Pyramide soit vendue pour profiter au personnel des autres établissements du groupe.

M. EELBODE rappelle que la Communauté de communes a toujours été à l'écoute des salariés. Il redit que si le Président n'avait pas pris l'engagement d'acheter la Pyramide, le dossier de M. DONGHI, directeur de H2D, aurait été rejeté. Il indique que désormais la Communauté de communes a un engagement moral vis-à-vis du Tribunal.

M. ELU dit qu'il est important d'avoir agi en ce sens, mais qu'il souhaite savoir comment sera ventilé le produit de la vente. Il regrette que la Communauté de communes se soit engagée si tôt dans ce processus et remarque qu'il aurait fallu négocier. Il rappelle que la Pyramide a un coût de fonctionnement important. Il souhaite que la Communauté de communes négocie, pour aider ces personnels licenciés qui sont des professionnels compétents et spécialisés.

M. FOUCHAULT rappelle que la Communauté de communes a un engagement moral. Il souligne qu'en termes d'immobilier, la proposition de M. DONGHI était de 150.000 euros pour l'ensemble du site (50 K€ pour les terrains et bâtiments, 75 K€ pour le matériel et outillage et 25 K€ d'immobilisations incorporelles), d'où le besoin d'un soutien extérieur, apporté par la Communauté de communes. Cet engagement ayant permis la reprise du site, M. FOUCHAULT ajoute qu'il doit maintenant respecter sa parole.

M. LEBRUN demande quel est l'avis de M. le Préfet de Seine-et-Marne, que MM. FOUCHAULT et EELBODE ont rencontré le matin-même, sur cette question.

M. FOUCHAULT indique que le Préfet a insisté sur le fait que la délibération ne devait pas lier l'acquisition de la Pyramide avec le versement d'indemnités supra-légales au personnel licencié.

En réponse à la question de M. ELU, M. FOUCHAULT indique que la Communauté de communes s'est engagée par écrit à acquérir la Pyramide, et que cela s'est avéré être une condition sine qua non pour la reprise du site.

M. ELU remarque que si l'acquisition des terrains peut se révéler intéressante pour la Communauté de communes, la tour sera inutile et coûteuse d'entretien. Il dit qu'il faut trouver une meilleure solution.

M. EELBODE rappelle qu'il est illégal de verser plus de 200.000 euros en aide directe à une entreprise. Il déplore que ni la Région, ni le Département, rencontrés à plusieurs reprises n'ont apporté leur soutien financier.

M. PICAUD estime que M. ELU n'a pas de conseil à donner, dans la mesure où il n'a jamais agi concrètement et surtout financièrement en faveur de l'Imprimerie lorsqu'il était Conseiller général du Canton, d'une part, et qu'il s'agit ce soir du premier Conseil communautaire auquel il participe depuis les élections cantonales de mars 2011 qu'il a perdues, d'autre part. Il ajoute que, comme M. EELBODE l'a souligné, ni le Conseil général ni le Conseil régional n'ont aidé l'entreprise, à la différence de la Commune de Mary-sur-Marne qu'il remercie pour son action dans ce dossier.

M. ELU remarque que la Région agira dans le cadre de sa compétence en matière de formation professionnelle.

Mme LE NEEL-FAOUCHER demande si les autres usines du groupe Circle Printers ont également cédé des actifs.

M. FOUCHAULT informe qu'une S.C.O.P. est en cours de création sur le site de Corbeil et que les salariés de Graphic Brochage ont accepté les conditions du plan de cession. Il ajoute qu'avec la mutualisation des sommes issues de la vente des terrains de Torcy, les salariés du groupe devraient percevoir une prime supra-légale de 5.000 euros.

En réponse à la question de M. LEBRUN, M. EELBODE détaille le montant de 1,4 millions d'euros et remarque que dans le cadre des discussions, M. FOUCHAULT a négocié le désenclavement de la Pyramide (en demandant que l'accès puisse appartenir au domaine public), la pose de compteurs divisionnaires sur les réseaux desservant le site et le chauffage de la Pyramide. Il précise que ces engagements ont été formalisés par M. DONGHI.

M. FOUCHAULT donne la parole à M. NOWAK, salarié de l'entreprise, qui demande à s'exprimer. M. NOWAK indique que si la Communauté de communes a augmenté sa proposition de départ, cela est dû également aux pressions des salariés.

M. PERCHET demande à M. LUZIOLE, Secrétaire du C.E., de s'exprimer, celui-ci, mécontent de l'intervention précédente, souhaitant quitter la salle. M. FOUCHAULT donne la parole à M. LUZIOLE. M. LUZIOLE indique être convaincu qu'il est possible d'intervenir sur la répartition de la somme et de faire pression sur les décideurs. Dans le cas contraire il remarque qu'il est inutile d'effectuer cet achat. Il ajoute avoir toujours respecté les élus communautaires mais être déçu par leur "manque de poigne" sur cette question. Il rappelle que les salariés licenciés présents, qui ont travaillé 20 ans dans l'Imprimerie, ont contribué à ce que la Communauté de communes possède aujourd'hui ces fonds.

M. EELBODE n'accepte pas cette remarque de "manque de poigne" et rappelle que la Communauté de communes a toujours été présente et répondu à leur demande de rendez-vous, comme les services de l'Etat.

En réponse à M. TRONCHE, M. FOUCHAULT indique que de nombreux acteurs institutionnels, notamment l'Etat, sont intervenus sur ce dossier, mais que la Communauté de communes est la seule à intervenir financièrement.

M. ELU regrette que l'État ne soit pas intervenu auprès des banques pour obtenir un prêt.

M. EELBODE rappelle que le plan de redressement a été refusé par les salariés et leurs représentants, et qu'il n'est donc plus question de redresser l'entreprise mais d'accompagner la reprise.

En réponse à la question de M. LEBRUN, M. FOUCHAULT indique que les attendus du Tribunal ne spécifient pas que la Communauté de communes s'engage à acquérir la Pyramide, dans la mesure où la délibération n'est soumise au vote que ce soir.

M. ELU demande quel risque encourt la Communauté de communes si elle ne rachète pas la Pyramide.

M. FOUCHAULT souligne que ce renoncement impliquerait un discrédit total sur les actions envisagées et futures de la Communauté de communes et de ses élus.

M. WALLE rappelle que les délégués se sont prononcés à l'unanimité en faveur du rachat, lors de la dernière réunion de Conseil communautaire.

M. EELBODE ajoute qu'il a confirmé cette position devant l'ensemble des salariés, le mercredi 5 octobre, à la demande du Comité d'Entreprise. Il précise qu'il n'est pas possible de transiger sur la Loi, d'une part, et que la Communauté de communes ne peut revenir sur sa parole, d'autre part.

M. FOUCHAULT propose alors aux délégués de se prononcer sur un achat de la Pyramide et du terrain pour la somme initiale de 800.000 euros, étant données les incertitudes sur la répartition de cette somme.

M. ELU souhaite savoir s'il est obligatoire de voter ce soir et s'il n'est pas envisageable d'étudier la question plus longuement. M. FOUCHAULT confirme qu'il s'est engagé dans un processus décisionnel devant le Tribunal.

M. ELU remarque que la somme proposée vient de passer de 1,4 million à 800.000 euros, soit déjà un changement.

M. EELBODE indique qu'il s'agit de prendre acte du souhait des salariés de l'imprimerie, notamment par le biais du tract distribué, de leur opposition à l'achat que eux-mêmes avaient sollicité. Dans l'intérêt général, il paraît raisonnable de revenir à la proposition initiale adressée par courrier, à l'administrateur judiciaire.

M. ROUSSEAU souligne qu'il faut se décider car le liquidateur attend la réponse de la Communauté de communes.

M. ELU remarque que la cession est faite.

M. ROUSSEAU rappelle qu'il y a eu engagement moral de la part du Président.

M. FOUCHAULT donne alors lecture du projet de délibération sur ces points.

- **Acquisition de l'immeuble Pyramide : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette acquisition et de solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs**

M. FOUCHAULT rappelle qu'au cours de sa précédente séance, le Conseil a convenu de l'opportunité pour la Communauté de communes de se porter acquéreur de la Pyramide située sur le site de l'imprimerie à Mary-sur-Marne, afin de faciliter la reprise de l'entreprise par un industriel et ainsi de préserver entre 225 et 247 emplois. Il remarque que ce sont finalement 263 emplois qui ont été conservés.

Il rend alors compte du résultat de la négociation que le Conseil l'a autorisé à mener :

- acquisition de l'immeuble Pyramide d'environ 2179 m² de « surface loi Carrez », de son sous-sol

et de son terrain d'assiette de 35630 m², parties des parcelles cadastrées ZC 12 et ZC 55 à Mary-sur-Marne, pour 700.000 € TTC hors frais de notaire, les frais de division étant à la charge du vendeur

M. FOUCHAULT précise alors que pour cette acquisition, les mandataires judiciaires demandant une offre sans conditions suspensives, il est proposé de renoncer aux conditions habituelles ou particulières suivantes compte tenu du prix d'acquisition :

- l'absence de pollution du terrain et d'amiante dans l'immeuble sachant que le diagnostic de 2011 ne révèle pas de présence d'amiante dans cet immeuble,
- l'établissement d'une convention concernant le paratonnerre, l'éclairage extérieur, les réseaux d'eau potable, d'eau chaude, d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, sachant le Pays de l'Ourcq a obtenu des engagements du repreneur concernant le chauffage, les eaux pluviales et l'alimentation en eau et en électricité,
- la production d'un devis d'ERDF de raccordement au réseau public électrique de moins de 200.000 € TTC pour une alimentation de 500 KW,
- la possibilité technique de chauffer correctement ces locaux indépendamment de l'usine pour un coût d'investissement inférieur à 250 000 € TTC (raccordement au gaz de ville compris),
- la possibilité technique d'installer un séparateur d'hydrocarbure pour eaux pluviales.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur cette acquisition, conformément aux termes exposés et à solliciter une aide financière de l'Etat, de la Région Ile de France et du Département de Seine-et-Marne, pour cette opération.

M. LEBRUN indique que, dans la mesure où la délibération ne mentionne pas que la somme doit être attribuée aux salariés licenciés de l'Imprimerie Didier Mary, il s'oppose à cet achat.

***Vote favorable du Conseil à la majorité des votes exprimés,
Mmes ETRONNIER (dont M. DELANGE a le pouvoir) et KRAMCZYK (dont M. PARIGI a le pouvoir),
MM. CARRE, DELANGE, ELU, GAUDIN (dont M. CARRE a le pouvoir), LABOURDETTE (dont M. ELU a le pouvoir), LEBRUN, PARIGI et TRONCHE ayant voté contre.***

- **Acquisition de l'ensemble des biens meublants de la Pyramide : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette acquisition**

M. FOUCHAULT indique que le résultat des négociations que le Conseil l'a autorisé à mener le conduit à proposer au Conseil, en complément de l'acquisition de l'immeuble Pyramide, celle des biens meublant cet immeuble, pour 10.000 € TTC, hors frais de notaire.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Acquisition d'une parcelle : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette acquisition**

M. FOUCHAULT indique que le résultat des négociations que le Conseil l'a autorisé à mener le conduit à proposer au Conseil outre l'acquisition de l'immeuble Pyramide et de son mobilier, l'acquisition d'une parcelle d'environ 33800 m² située dans l'enceinte de l'imprimerie, partie de la parcelle cadastrée ZC 55 à Mary-sur-Marne pour 90.000 € TTC, hors frais de notaire, les frais de division étant à la charge du vendeur.

M. FOUCHAULT ajoute qu'il est proposé, conformément à la demande des mandataires judiciaires, de renoncer à la condition suspensive habituelle à savoir, l'absence de pollution du terrain, et ce, compte tenu du prix d'acquisition.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Finances / Personnel

M. FOUCHAULT donne la parole à M. WALLE. Celui-ci parcourt rapidement le compte-rendu de la réunion de Commission du 20 octobre et propose d'examiner dans un premier temps les points à l'ordre du jour de la réunion de Conseil.

- **Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp : extension du champ d'application de ce Budget**

M. WALLE propose au Conseil d'étendre le champ du Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp et d'y intégrer la gestion des terrains à acquérir sur le site de l'imprimerie à Mary-sur-Marne, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires nécessaires. Il précise que ces terrains sont situés en face de la zone de Grand-Champ de l'autre côté de la RD 3.

Ayant donné lecture du projet de délibération, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Décision Budgétaire Modificative N°2 Budget Annexe Zone d'activités de Grandchamp : examen et adoption**

M. WALLE invite A. BOURGEOIS à présenter le projet de Décision Modificative n°2 au Budget 2011 du Budget annexe Zone de Grandchamp (M14).

A. BOURGEOIS ayant détaillé les différentes lignes de ce projet de D.M., M. FOUCHAULT présente les équilibres des deux sections :

- **Section de fonctionnement** à l'équilibre à 234.160,17 € (en hausse de 158.000 €)
- **Section d'investissement** en sur-équilibre de 77.134,83 € (inchangé)
- Dépenses 574.320,34 € (en hausse de 158.000 €)
- Recettes 651.455,17 € (en hausse de 158.000 €)

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Décision Budgétaire Modificative N°1 Budget général : examen et adoption**

M. WALLE invite A. BOURGEOIS à présenter le projet de Décision Modificative n°1 au Budget 2011 du Budget général (M14).

A. BOURGEOIS ayant détaillé les différentes lignes de ce projet de D.M., M. FOUCHAULT présente les équilibres des deux sections :

- **Section de fonctionnement** à l'équilibre à 14.955.728,09 € (sans changement)
- **Section d'investissement** en sur-équilibre de 4.623.934,06 € (en baisse de 152.155 €) avec :
 - en dépenses : 9.954.277,10 € (en hausse de 179.655 €)
 - en recettes : 14.578.211,16 € (en hausse de 27.500 €)

M. FOUCHAULT précise que la Commune de Mary-sur-Marne a renoncé au reversement du manque-à-gagner de TP.

M. PARIGI rappelle que la Commune de Mary-sur-Marne était favorable à l'achat de la Pyramide, mais pas dans les conditions de la délibération votée plus tôt.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Location d'un local pour les services techniques : autorisation donnée au Président de signer un nouveau bail**

M. WALLE rappelle qu'au cours de sa précédente séance, le Conseil a autorisé le Président à signer un bail prolongeant le bail en cours jusqu'au 31/12/2011, pour la location du local situé 4 route d'Ocquerre à Lizy-sur-Ourcq, dans les mêmes conditions, c'est à dire pour un loyer annuel de 10.740 € (soit 895 € HT HC par mois), dans l'attente de l'avis des Domaines.

Il indique alors que le service des Domaines, saisi à cet effet, a rappelé que le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines a été fixé pour les prises à bail à 12.000 € charges comprises.

M. FOUCHAULT invite aujourd'hui le Conseil à l'autoriser à signer un nouveau bail pour la location de ce local, pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2014, dans les mêmes conditions financières, à savoir un loyer mensuel de 895 € HT HC.

M. CARRE demande s'il est possible de prévoir un bail moins long, dans la mesure où une partie de la Pyramide pourrait être utilisée par les Services techniques. A. BOURGEOIS indique qu'il sera étudié s'il est possible de conclure un bail d'une durée d'un an, renouvelable deux fois.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Cadences d'amortissement (complément) :**

M. WALLE précise l'opportunité de compléter le régime des amortissements adopté par le Conseil, et propose, sur avis favorable de la Commission des Finances, les modifications ou ajouts suivants :

Budget Général M14

- Bien de faible valeur (inférieure à 600,00 €HT au lieu de inférieure à 609,80 €) 1 an

Budget annexe Eau potable et Assainissement

- Château d'eau (non-enterré ou enterré) 50 ans

Budget annexe Hôtel d'entreprises

- Etudes et recherches 5 ans
- Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et tous réseaux internes 10 ans

Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp

- Etudes et recherches 5 ans

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur cette modification et ces ajouts.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Suspension du remboursement de frais du budget Annexe S.P.A.N.C. au Budget général : prolongation d'un an**

M. WALLE rappelle au Conseil qu'au cours d'une précédente séance (le 27 janvier 2007), le Conseil a validé la suspension durant quatre ans du procédé de remboursement de frais du budget Annexe S.P.A.N.C. au Budget général.

Ayant donné lecture du projet de délibération, M. FOUCHAULT propose alors, conformément aux dispositions légales, de prolonger cette suspension d'un an.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Travaux d'extension de réseaux divers, rue de Lizy à Lizy-sur-Ourcq : subvention à certains particuliers devant s'équiper de pompe de relevage pour raccordement au réseau public d'assainissement**

M. WALLE rappelle au Conseil que la Communauté de communes a réalisé des travaux d'extension du réseau d'eaux usées fin 2008-début 2009 rue de Lizy à Lizy-sur-Ourcq, dans le cadre d'un programme plus important d'extensions de réseau d'eau potable et d'assainissement sur différentes communes.

Il précise que si la solution technique retenue pour ces travaux représentait une économie d'environ 30 K€ par rapport au scénario avec un poste de refoulement public (et son réseau correspondant), elle implique pour les particuliers la mise en place de réseaux de refoulement individuel pour leur raccordement.

M. FOUCHAULT propose alors, sur avis favorable de la Commission, d'allouer à ces particuliers, une subvention de 2.000 € (couvrant la moitié de la dépense induite par l'acquisition d'une pompe de relevage) sous certaines conditions (et notamment la conformité de l'installation et la présentation de factures de fourniture et mise en oeuvre).

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Contrat d'assurance des risques statutaires : adhésion de la collectivité à la prochaine procédure lancée par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne**

M. WALLE rappelle au Conseil que la Communauté de communes adhère depuis huit ans au contrat de groupe du Centre de Gestion de Seine-et-Marne s'agissant de l'assurance-risques statutaires.

M. FOUCHAULT propose alors, compte tenu de l'échéance du contrat de groupe du Centre de Gestion, de participer à la nouvelle consultation lancée par le Centre de Gestion et invite le Conseil à l'autoriser à signer toute pièce relative à la participation de la collectivité à cette procédure, sans s'engager sur une possible adhésion au futur contrat.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. WALLE termine le compte-rendu de la Commission qui a également examiné les points suivants :

- les données fiscales 2011 des communes,
- le futur conventionnement portant reversement d'une part de la fiscalité à la Commune de Mary-sur-Marne,
- la question d'un éventuel soutien à la vente de composteurs individuels aux habitants,
- les subventions versées aux personnes de droit privé entre 2008 et 2011,
- le projet d'acquisition de lames de déneigement dans le cadre du schéma intercommunal de désenclavement à l'étude.

Aménagement et Travaux

M. FOUCHAULT donne la parole à M. NICOLAS.

● **Acquisition du terrain d'assiette de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire à Crouy-sur-Ourcq : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette acquisition**

M. NICOLAS informe le Conseil que la Commune de Crouy-sur-Ourcq a acquis auprès de particuliers trois parcelles situées à l'arrière de la maison de retraite, en vue de la construction d'une Maison de Santé

Pluridisciplinaire à Crouy-sur-Ourcq et qu'il s'agit maintenant pour la Communauté de communes de les acquérir.

M. FOUCHAULT propose alors, conformément à une décision du Conseil Municipal de Crouy-sur-Ourcq, l'acquisition par la Communauté de communes des parcelles, AI 72 (d'une superficie de 855 m²), AI 73 (1 293 m²) et AI 526 (600 m²) pour l'euro symbolique, et ce, en vue de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

En réponse à la question de M. GAUTIER, M. FOUCHAULT indique que la Pyramide ne pourrait accueillir cet équipement car les professionnels à l'origine de ce projet sont implantés à Crouy-sur-Ourcq.

M. FOUCHAULT remarque cependant que la Communauté de communes a été sollicitée par ailleurs par des professionnels de santé de Lizy-sur-Ourcq qui souhaitent s'implanter sur l'agglomération Lizy-Ocquerre et qu'est actuellement à l'étude un projet de vente de parcelle sur la zone de Grand Champ.

M. ELU indique que dans le cadre de l'éco-quartier qui se construit à Congis-sur-Thérouanne, la création d'un centre de santé est prévue.

M. FOUCHAULT interroge M. ELU sur la décision du Conseil Municipal de Congis-sur-Thérouanne concernant la cession d'un terrain à la Communauté de communes pour l'implantation de la station d'épuration, dans la mesure où cette décision n'est pas encore intervenue.

M. ELU dit que cette question sera prochainement traitée en Conseil municipal.

M. FOUCHAULT propose de poursuivre l'ordre du jour avec un point transversal qui a été étudié par une Commission mixte Affaires Sociales, Sport et Santé et Tourisme, Culture et Action décentralisée.

● **Subvention aux associations : définition des critères d'attribution et des seuils (modification)**

M. FOUCHAULT rappelle qu'au cours d'une précédente séance (le 6 mars 2009), le Conseil avait arrêté un ensemble de modalités pour l'octroi des subventions aux associations.

Puis, il rend compte du travail de synthèse fait par le Groupe de travail Subventions et les différentes Commissions et fait état des nouvelles propositions :

Sept critères sont retenus ; ils seront examinés au vue d'indicateurs :

- Critère n°1 : éligibilité
- Critère n°2 : vie associative
- Critère n°3 : moyens mis en œuvre
- Critère n°4 : qualité du projet/de l'association
- Critère n°5 : intérêt communautaire
- Critère n°6 : cadre légal
- Critère n°7 : comparatif n-1 / n

Il précise que l'approche sera unique, qu'il s'agisse d'une subvention simple ou d'une subvention dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Il ajoute que trois seuils sont proposés :

- Subvention simple :
→ financement de 30% maximum du budget prévisionnel.
- Subvention inscrite dans une convention pluriannuelle :

- financement de 50 % maximum du budget prévisionnel hors charges de structure,
- prise en charge de 15 % maximum des charges de chaque action.
- Subvention d'aide au démarrage à des associations de moins d'un an d'existence :
- financement de 10% maximum du budget prévisionnel.

M. FOUCHAULT ajoute que dans le cadre du vote du budget général, sera proposée une enveloppe globale « subventions » pour l'année.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Affaires sociales, sport et santé

M. FOUCHAULT présente les points à l'ordre du jour.

- **Renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne : autorisation donnée au Président de signer le contrat**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que le Contrat Enfance-Jeunesse est arrivé à échéance.

Il propose alors au Conseil de l'autoriser à signer un nouveau contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour la période 2011-2014.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Convention Ecole Multisports Associative (Conseil Général, O.I.S. et Pays de l'Ourcq) : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil que depuis 2000, l'Office Intercommunal des Sports anime une école multi-sports qui fonctionne tous les mercredis de 10h à 12h, en période scolaire, dans le gymnase communautaire R. Bricogne, à Crouy-sur-Ourcq.

Il précise que le Département soutient ce type d'actions qui favorisent l'éducation des jeunes par le sport, par le versement d'une subvention et que cet engagement du Département est formalisé par une convention tripartite Département / Communauté de communes /O.I.S..

Il invite alors le Conseil à l'autoriser à signer cette convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Projet de réhabilitation de l'immeuble rue J. Jaurès à Lizy-sur-Ourcq : subvention à l'association A.I.P.I.**

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil qu'au cours d'une précédente séance (le 8 décembre 2007), le Conseil a validé le projet de réhabilitation de l'immeuble rue J. Jaurès à Lizy-sur-Ourcq en 5 logements (2 d'urgence et 3 sociaux) dans le cadre d'un bail à réhabilitation d'une durée de 30 années avec le plan de financement suivant pour le Pays de l'Ourcq :

- | | |
|---|-----------|
| • Montant total de l'opération : | 434.446 € |
| (hors ravalement et aménagement parking côté cour intérieure) | |
| • Montant des subventions (obtenues par l'A.I.P.I.) : | 397.292 € |
| • Participation possible pour le Pays de l'Ourcq : | 99.444 € |

- le ravalement : 25.300 €
- l'aménagement des parkings extérieurs : 36.990 €
- Delta (travaux / subventions) : 37.154 €

Il précise alors qu'aujourd'hui seuls les travaux d'aménagement des parkings extérieurs sont à programmer par le Pays de l'Ourcq (l'A.I.P.I. se chargeant du ravalement).

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil, conformément au plan de financement initial, d'allouer à l'A.I.P.I. une subvention de 37.154 € dans le cadre de ce projet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée

M. FOUCHAULT donne la parole à Mme GARNIER qui propose une lecture rapide du compte-rendu de la dernière réunion de Commission.

● **Subvention au Comité d'Animation de Crouy-sur-Ourcq**

Mme GARNIER informe le Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, la Commission a analysé la demande de subvention présentée par le Comité d'Animation de Crouy-sur-Ourcq pour la mise en place d'une patinoire à l'occasion du marché de Noël les 25, 26 et 27 novembre 2011 à Crouy-sur-Ourcq.

Puis, M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, de lui allouer une subvention d'un montant de 1.500 €.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mme GARNIER poursuit le compte-rendu de la réunion. Au chapitre Affaires Culturelles, la Commission a examiné les contrats d'objectifs des associations Danse de l'Ourcq (D2O) et Circus Virus, puis elle a émis un avis favorable à la préparation d'un contrat d'objectif avec l'association EMAA.

● **Convention avec la Maison de retraite "Les Jardins de Cybèle" : autorisation donnée au Président de signer la convention**

Mme GARNIER rappelle que des lectures ont été proposées aux résidents des maisons de retraite de Lizy-sur-Ourcq et Crouy-sur-Ourcq.

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil de l'autoriser à signer une convention avec la Maison de retraite "Les jardins de Cybèle" à Lizy-sur-Ourcq afin de formaliser les conditions d'accueil de l'activité proposée par la Communauté de communes au sein de la maison de retraite et auprès de ses résidents.

En réponse à la question de M. PARIGI, P. COURTIER précise d'une part, que la proposition de lecture a été faite à l'ensemble des structures et que, pour l'instant, seuls les établissements de Crouy-sur-Ourcq et Lizy-sur-Ourcq ont répondu favorablement et d'autre part, que la convention en cause est une convention demandée par « Les jardins de Cybèle » et non pas proposée par la Communauté de communes aux structures.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Programmation culturelle : Adoption d'une grille tarifaire - compléments**

Mme GARNIER rappelle que le Conseil a adopté une grille tarifaire applicable à partir du 1er septembre 2011 pour les spectacles proposés dans le cadre de la programmation communautaire.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT propose d'appliquer la gratuité à la programmation culturelle mise en place par le Pays de l'Ourcq l'été.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Appel à projet pour les associations culturelles**

Mme GARNIER propose au Conseil, sur avis favorable de la Commission, de valider le lancement d'un appel à projet pour les associations culturelles, avec les objectifs suivants :

- Fédérer les associations autour d'un projet de création
- Encourager les associations à entrer dans une dynamique de création artistique
- Faire connaître et reconnaître leur capacité d'initiative
- Favoriser les rencontres/échanges des associations de divers horizons à l'occasion de moments festifs
- Faire évoluer les propositions artistiques sur le territoire
- Sensibiliser les résidents du Pays de l'Ourcq à la création contemporaine.

Elle propose d'allouer à cet appel à projet une enveloppe budgétaire de 9.000 € (3.000 € / création pour trois associations maximum) pour l'année 2012.

Mme GARNIER précise que pour souscrire, le porteur de projet devra notamment :

- être une association culturelle dont le siège social est situé sur le territoire du Pays de l'Ourcq
- compter une année minimum d'existence
- s'associer avec au moins une autre association (culturelle, touristique, sportive ou à caractère social) oeuvrant sur le Pays de l'Ourcq.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mme GARNIER termine le compte-rendu de la réunion en indiquant que le programme de la seconde partie de la saison culturelle a été présenté à la Commission.

Transport-Logement

M. FOUCHAULT donne la parole à M. CHESNE qui fait une synthèse du compte-rendu de la réunion de Commission du 10 octobre au cours de laquelle a été abordée la question du projet de Schéma de Traitement Hivernal.

M. CHESNE rappelle qu'en cas d'épisodes neigeux importants, les services départementaux ne peuvent intervenir immédiatement sur la plus grande partie des routes du territoire. Le projet de la Communauté de communes serait de prédisposer sur le territoire des lames de déneigement qui, sur instruction de l'Agence Routière, seraient passées sur les routes pour empêcher l'accumulation de la neige. Ainsi, seraient dégagés

un axe est-ouest et un axe nord-sud pour les véhicules en transit et, pour chaque bourg, un accès vers l'une des gares S.N.C.F. du territoire.

M. CHESNE précise qu'à la suite des travaux de la Commission il a rencontré Mme BONNIN, responsable de l'A.R.T. de Coulommiers, sur cette question. Il rappelle que le projet ne peut voir le jour sans l'accord du Département, détenteur de la compétence, et la signature d'une convention.

Il informe qu'il a proposé aux maires du canton de les rencontrer les 9 et 10 novembre afin de leur exposer plus en détail le projet et de se concerter sur le choix de la voirie départementale à retenir.

Urbanisme et Développement durable

M. FOUCHAULT invite M. ROUSSEAU à faire un compte-rendu de la dernière réunion de la Commission qui s'est tenue le 15 septembre.

- **Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin : approbation du projet de statuts et adhésion**

M. ROUSSEAU rappelle qu'à l'initiative des élus locaux et avec le soutien de la Région Ile de France, a été lancée la mise à l'étude d'un projet de Parc naturel régional sur le territoire de la Brie et des deux Morin, composé de 132 communes.

Il indique que le Conseil régional d'Ile-de-France a délibéré le 27 juin 2007 pour affirmer son engagement à lancer cette phase d'études et de concertation et ajoute que la concertation engagée progressivement à partir de juin 2008 avec l'ensemble des acteurs du territoire a permis de produire une étude d'opportunité et de faisabilité partagée. L'étude, finalisée en septembre 2010, a montré la cohérence d'ensemble de ce vaste territoire, sa qualité, ses richesses patrimoniales mais aussi ses fragilités.

Aujourd'hui, après presque 4 ans de réflexion et de concertation, la Région Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne invitent toutes les collectivités du territoire d'étude Brie et deux Morin à se prononcer sur leur volonté de rejoindre un Syndicat mixte d'études et de préfiguration : Région, Département, intercommunalités et communes.

M. ROUSSEAU précise que ce Syndicat mixte aura pour mission de préparer le projet de Parc naturel régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables, en collaboration avec les institutions compétentes conformément à l'article L.331-1 et suivants du Code de l'environnement, relatif aux Parcs Naturels Régionaux. Cette préparation sera réalisée en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs et des collectivités concernées.

Sa durée sera celle nécessaire à la réalisation des études de création et à la rédaction d'un projet de charte constitutive du futur Parc naturel régional.

M. ELU remarque qu'il existe également un projet de P.N.R. au sud-est du Département.

M. GAUTIER note que l'ensemble du canton n'est pas concerné par le P.N.R. et souligne le risque d'un développement du territoire à deux vitesses.

En réponse à M. MAUCHE, M. ROUSSEAU rappelle brièvement le rôle d'un P.N.R. et renouvelle son conseil, pour les communes concernées de participer au syndicat d'étude.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,
Mme GARNIER s'étant abstenue.***

Questions diverses

● Visite de M. le Préfet de Seine-et-Marne

M. FOUCHAULT indique qu'à l'occasion de la visite de M. le Préfet le matin-même, il lui a présenté la Communauté de communes, les principaux projets en matière d'eau potable et d'assainissement ainsi que les problématiques actuelles du territoire, notamment le dossier de l'imprimerie de Mary-sur-Marne et le projet de parc des Effaneaux.

Il indique que M. le Préfet a salué l'action de la Communauté de communes et confirmé que la carte de l'Intercommunalité ne serait pas modifiée selon le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par la Préfecture au Printemps. La structure des Syndicats Intercommunaux de Regroupement Pédagogique (S.I.R.P.) ne sera par ailleurs pas remise en cause.

Dans le domaine du développement économique, concernant en particulier le projet de parc d'activités des Effaneaux, M. le Préfet a indiqué qu'il agirait dans le sens d'une accélération des procédures, afin que le territoire ne demeure pas sinistré en termes d'emploi.

● Calendrier institutionnel

M. FOUCHAULT informe le Conseil que la prochaine réunion de Conseil communautaire est programmée le 9 décembre.

● Programmation culturelle

M. FOUCHAULT indique que dans le cadre de la programmation culturelle du Pays de l'Ourcq sera proposée une représentation de la pièce de théâtre « Grasse Matinée », de R. de Obaldia, le 9 novembre à 20h30, salle des fêtes de Tancrou, ainsi que « Le rêve de Papa Topolino », le 23 novembre à May-en-Multien et à Trocy-en-Multien.

● Visite d'une station d'épuration

M. FOUCHAULT indique que la visite d'une station d'épuration de nouvelle génération est proposée aux élus le 17 novembre, dans la Vienne. Il invite les élus qui le souhaitent à contacter F. MACQUART en début de semaine afin de confirmer leur présence.

● Locaux de la Pyramide

En réponse à la question de M. GAUTIER, M. FOUCHAULT indique que la Pyramide est dotée de deux grandes salles (600 m² au rez-de-chaussée, d'un étage consacré à la restauration et à l'hotellerie, ainsi que de bureaux (sur trois étages).

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 23h05.

Le Secrétaire de séance,

M. MAUCHE

